



PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT (PAC)

TITRE : PAC - Programme d'accréditation et de désignation professionnelles en commerce international

NUMÉRO D'INVITATION : 24-253513

1.0 LE BUT ET L'EXPLICATION D'UN PAC

Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur pré-identifié.

2.0 DÉFINITION DE L'EXIGENCE

Le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada (MAECD) sollicite des services pour la prestation de cours et d'ateliers de formation en ligne aux employés commerciaux du MAECD. Les cours de formation en ligne et les ateliers prépareront les employés commerciaux du DFATD à acquérir les connaissances et l'expertise nécessaires à l'obtention d'une certification professionnelle en tant que professionnel du commerce international, ce qui permettra aux participants d'obtenir une certification reconnue à l'échelle internationale, compte tenu de l'empreinte mondiale du Service des délégués commerciaux du Canada.

3.0 CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉNONCÉ DES CAPACITÉS FOURNI

Tout fournisseur intéressé doit démontrer, au moyen d'un énoncé des capacités, qu'il satisfait aux exigences suivantes :

1. Le fournisseur doit démontrer qu'il est en mesure de fournir du matériel de formation en ligne complet, notamment des cours, des examens, des livres électroniques et une bibliothèque de ressources dans les deux langues officielles. Le matériel de formation en ligne doit traiter des sujets suivants :
 - Chaîne de valeur mondiale
 - Stratégies d'entrée sur les marchés internationaux
 - Financement du commerce international
 - Produits et services pour les marchés mondiaux
 - Faisabilité du commerce international
 - Ventes et marketing internationaux

Les cours et les examens en ligne exigeront du participant qu'il consacre entre quinze (15) et quarante-cinq (45) heures d'efforts par cours pour étudier et se préparer à l'examen, ainsi que trois (3) heures pour passer l'examen en ligne pour chaque cours.

2. Le fournisseur doit démontrer sa capacité d'offrir des cours de formation en ligne complets, y compris des ateliers, des examens, des livres électroniques et une bibliothèque de ressources dans les deux langues officielles. Les ateliers de formation en ligne doivent porter sur les sujets suivants :



- Analyse situationnelle
- Analyse des coûts et analyse visant l'établissement du prix
- Analyse et gestion des risques
- Planification d'entrée sur le marché
- Mise en œuvre des stratégies d'entrée sur le marché
- Loi et éthique
- Compétence interculturelle
- Gestion des documents
- Approvisionnement international
- Gestion des stocks
- Distribution internationale
- Développement de produits
- Développement de services
- Marketing de produits et de services
- Vendre aux marchés internationaux
- Commerce électronique

Les ateliers de formation en ligne (y compris les examens) font partis des cours et exigeront du participant dix (10) à quinze (15) heures d'efforts par atelier pour le compléter et se préparer à l'examen, ainsi que deux (2) heures pour compléter l'examen en ligne pour chaque atelier.

3. Le fournisseur doit démontrer sa capacité à offrir une certification professionnelle et un titre de professionnel du commerce international permettant aux participants d'avoir un titre internationalement reconnu compte tenu de la présence mondiale du Service des délégués commerciaux du Canada
4. Le fournisseur doit démontrer qu'il est en mesure d'exécuter les fonctions administratives suivantes :
 - Inscrire les employés commerciaux du MAECD à des cours en ligne ou à des ateliers en ligne.
 - Aviser l'autorité responsable du projet si des personnes qui souhaitent s'inscrire à un cours ou à un atelier subséquent n'ont pas achevé certains cours ou ateliers.
 - Donner toutes les instructions/accès nécessaires pour permettre aux participants de suivre le(s) cours ou atelier(s) en ligne.
 - Déterminer la langue officielle de préférence de la personne qui s'inscrit pour l'accès à tous les documents pertinents.
 - Traiter les annulations, notamment demander les frais d'annulation applicables au participant et retirer le contenu du cours ou de l'atelier en ligne du compte du participant (à l'exception du livre électronique, qui ne peut être obtenu du participant).
 - Fournir aux personnes inscrites tous les renseignements nécessaires concernant la politique et le processus d'annulation.
 - Imputer des frais directement aux personnes inscrites, tel qu'exigé par la politique d'annulation.



- Donner toutes les instructions/accès nécessaires pour permettre aux participants de suivre le cours ou de passer l'examen lié à l'atelier.
- Faire un suivi auprès des personnes inscrites si les examens ne sont pas passés dans les deux mois suivant l'inscription au cours ou dans les deux semaines suivant l'inscription à l'atelier (les personnes inscrites disposent d'un total de trois mois pour les cours ou d'un mois pour les ateliers pour passer l'examen une fois inscrites à un cours ou à un atelier, respectivement).
- Fournir aux personnes inscrites tous les renseignements nécessaires concernant les demandes de report (c.-à-d. temps additionnel pour terminer le cours ou l'atelier) :
- Fournir aux personnes inscrites tous les renseignements requis concernant les demandes de reprise d'examen.
- Effectuer le suivi des inscriptions et du statut de l'inscrit (p. ex. en cours, annulé, terminé, examen échoué, examen réussi, demande de crédit d'équivalence, titre obtenu).
- Répondre aux questions des employés commerciaux du MAECD du Canada concernant les cours en ligne, les ateliers, la désignation, les crédits d'équivalence et toutes les autres questions relatives aux produits et services en ligne.

4.0 ACCORDS COMMERCIAUX APPLICABLES

Ce marché est assujéti aux accords commerciaux suivants :

- Accord de libre-échange canadien (ALEC)
- Accord révisé sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (OMC-AGP)
- Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC)
- Accord de libre-échange Canada-Colombie
- Accord de libre-échange Canada-Honduras
- Accord de libre-échange Canada-Corée
- Accord de libre-échange Canada-Panama
- Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALEPC)

5.0 APPROVISIONNEMENT RÉSERVÉ DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT AUPRÈS DES ENTREPRISES AUTOCHTONES (SAEA)

Cet approvisionnement n'est pas réservé à un fournisseur autochtone; par conséquent, tous les fournisseurs peuvent soumettre un énoncé des capacités.

6.0 ENTENTES SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES GLOBALES (ERTG)

Cet approvisionnement n'est pas assujéti aux ententes sur les revendications territoriales globales.

7.0 JUSTIFICATION DU RECOURS À UN FOURNISSEUR SÉLECTIONNÉ À L'AVANCE

Le Forum pour la formation en commerce international (FITT) a été identifié comme le seul fournisseur capable d'offrir des cours et des ateliers de formation en ligne dans les deux langues officielles, qui prépareront les employés commerciaux du MAECD en les dotant des connaissances et des compétences en commerce international requises pour leur permettre d'obtenir le titre de Professionnel accrédité en commerce international. Ils fournissent également leur propre certification professionnelle reconnue à l'échelle internationale en tant que professionnel du commerce international.



8.0 EXCEPTIONS AU RÈGLEMENT SUR L'APPROVISIONNEMENT DE L'ÉTAT

L'exception suivante au Règlement sur l'approvisionnement de l'État est invoquée pour cet approvisionnement en vertu de l'alinéa 6d) - Une seule personne ou entreprise est en mesure d'exécuter le contrat.

9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le contractant est propriétaire de tous les éléments de propriété intellectuelle originaux découlant du contrat proposé.

10.0 DURÉE DU CONTRAT PROPOSÉ

Le contrat proposé est d'une durée d'un (1) an et est assorti de trois (3) périodes d'option supplémentaires d'un (1) an.

11.0 VALEUR ESTIMATIVE DU CONTRAT PROPOSÉ

La valeur estimative totale du contrat est de 393,534 \$ CA, y compris toutes les taxes applicables et les périodes d'option.

12.0 ENTREPRENEUR PROPOSÉ

Forum pour la formation en commerce international
116, rue Lisgar, unité 100
Ottawa (Ontario) K2P 0C2
Canada

13.0 DROITS DES FOURNISSEURS

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les produits ou les services décrits dans le présent PAC peuvent présenter un énoncé de capacités dans lequel ils doivent montrer clairement en quoi ils satisfont aux exigences indiquées dans le préavis. Cet énoncé doit être envoyé par écrit à la personne-ressource dont le nom est indiqué, au plus tard à la date et à l'heure de clôture précisées dans celui-ci. Si le soumissionnaire peut clairement démontrer qu'il possède les capacités requises, un processus d'appel d'offres électronique ou traditionnel sera lancé.

14.0 DATE ET HEURE DE CLÔTURE

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation des énoncés des capacités sont le 06 mars, 2024 à 15:00h.

15.0 PERSONNE-RESSOURCE

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être envoyés à l'adresse suivante :

Nom :	Katherine Borden
Titre :	Gestionnaire, approvisionnement opérationnel domestique
Organisation :	Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada
Adresse :	200, Promenade du Portage
Télécopieur :	S.O.
Courriel :	Katherine.Borden@international.gc.ca